

La Sentinelle

Novembre - Décembre 2023 - n° 06

ACMP
CGPM



Avant-Propos

Hystérie



Hystérie

AVANT-PROPOS PAR YVES HUWART | PRÉSIDENT

Selon le dictionnaire, l'hystérie est l'état d'esprit dans lequel une personne perd le contrôle d'elle-même en raison de la peur ou de la panique et se comporte de manière insensée et incontrôlée. C'est exactement ce que les dirigeants politiques et militaires de la Défense sont en train de manifester avec l'introduction des nouvelles vérifications de sécurité.

On ne parle jamais autant des systèmes de sécurité que dans une maison qui vient d'être cambriolée. L'effraction dans la 'maison' de la Défense a été l'affaire Jürgen Conings en 2021. Qu'il y ait ensuite, comme lors d'un vrai cambriolage, une réaction initiale excessive est purement humain. Mais ce que la ministre et le Chef de la Défense font encore aujourd'hui, soulève la question de savoir si nous n'avons pas affaire à de l'hystérie plutôt qu'à de la politique.

Comme les plus attentifs d'entre vous l'ont déjà remarqué (et pour ceux qui ne le savent pas encore, lisez le Flash Défense n° 07 du 6 novembre), la Défense veut introduire des contrôles de sécurité périodiques pour l'ensemble de son personnel. La ministre et le CHOD pensent apparemment avoir ainsi trouvé la solution miracle pour éviter les comportements inappropriés, à savoir : plus de contrôle, plus de répression, moins de libertés et moins de droits pour le personnel.

Car, chers collègues, ne vous y trompez pas : les membres du

personnel qui recevront un avis négatif après ce screening, ne pourront plus rester dans l'armée. Ils seront irrémédiablement mis à la porte si les informations consultées montrent que la personne en question manquerait d'intégrité ou pourrait porter atteinte aux intérêts de la Défense par son comportement ou son environnement.

En plus d'ignorer complètement le droit d'audition dont jouit tout citoyen dans ce pays, nous estimons que la nouvelle loi semble également violer d'autres principes constitutionnels et droits civiques. C'est pourquoi le syndicat militaire ACMP-CGPM a saisi la Cour constitutionnelle pour lui demander d'annuler cette loi du 7 avril 2023.

Après tout, trop c'est trop ! Après le traumatisme de l'affaire Jürgen Conings, les dirigeants de ce cirque sécuritaire ne cessent de pondre de nouvelles mesures et propositions oppressives qui érodent de plus en plus le statut et la protection juridique des militaires. Lentement mais sûrement, le ministère de la Défense évolue vers un contrôle total et une

organisation fortement répressive, où la question de l'ampleur du problème n'est plus guère d'actualité.

Ce que certains au sommet de la Défense considèrent comme l'une des pierres angulaires de l'interdiction de l'extrémisme, du sexisme ou du racisme dans l'armée n'est en fait rien d'autre que l'expression d'une 'hystérie sécuritaire'. Un phénomène qui, au lieu d'empêcher un autre 'Jürgen Conings', risque en fait de provoquer de nouvelles affaires similaires.

Il semble que pour certains haut gradés, ce type de non-politique soit surtout un modèle leur permettant d'assouvir des penchants autoritaires. Ce qui nous ramène à l'élément central de la définition de l'hystérie : elle conduit à un comportement absurde et incontrôlé. Un comportement dont risquent d'être victimes non seulement un grand nombre de personnes, mais aussi l'armée elle-même.

D'où notre démarche auprès de la Cour constitutionnelle, sur laquelle nous reviendrons plus en détail.





Photo : Gert-Jan D'haene

ACMP
CGPM

La Sentinelle

Novembre - Décembre 2023 - n° 06

Colophon

La Sentinelle est le bimestriel de la Centrale Générale du Personnel Militaire. La Sentinelle est envoyée à tous les membres.

Tirage : 9.600 exemplaires

Toutes les données sont traitées dans le respect de la Loi sur la vie privée (Loi du 8/12/1992 & GDPR).

Éditeur responsable : Yves Huwart
Coordination :
Concetto Bandinelli et Laurent Schmitz

Informations générales – CGPM :
Romboutsstraat 1 – Bus 021
1932 Zaventem
srt@acmp-cgpm.be
www.acmp-cgpm.be
Tél. : 02 245 72 14



BE32 2100 6234 6602
BIC : GEBABEBB

BE57 0682 3639 9535
BIC : GKCCBEB

Photo couverture : Gert-Jan D'haene

- 2 Hystérie
- 4 Congrès ACMP-CGPM :
c'est reparti pour cinq ans !
- 5 Fort, sûr et engagé :
notre Programme général 2024-2028
- 7 Réforme des pensions 2024
- 8 Hello Uber ? There is a problem...
- 14 Le jugement d'Oryx
- 16 Attestation de qualité
- 17 Ancienneté barémique : mise au point
- 18 Le gouvernement indexe les cotisations syndicales
Passez au digital !



Rejoignez-nous sur Facebook

ACMP
CGPM

**Le syndicat militaire ACMP-CGPM vous
remercie chaleureusement pour votre
fidélité en 2023.**



**Que 2024 vous apporte joie, sérénité,
richesse et bonheur professionnel !**



**ACMP-CGPM Romboutsstraat 1 Bus 021 | 1932 Zaventem
T 02 245 72 14 | srt@acmp-cgpm.be | www.acmp-cgpm.be
le syndicat militaire**

